Réf. Farde e-Assemblées : 2728673

N° OJ : **30**

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2026

Objet : Culture.- Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2026.- Asbl Centre Culturel Bruegel.- Montant: 72.500,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Centre Culturel Bruegel;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2026.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 72.500,00 EUR à l'attention de l'asbl Centre Culturel Bruegel pour l'acquisition d'équipement technique (éclairage led, élingues, câblage et console ainsi que des rideaux, système de rails, galets, câbles, équerres,…), réparti comme suit :

1) 39.000,00 EUR (n° de projet DH10-3-2024);
2) 33.500,00 EUR (n° de projet HF10-228-2009).

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Centre Culturel Bruegel sont adoptés.

Annexes :

Convention Centre Culturel Bruegel FR/NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)